

# SAMESWIRELESS

Mail : [bureau@sameswifi.fr](mailto:bureau@sameswifi.fr)

Tél : 05 35 54 10 03



## BULLETIN D'ADHESION

: Mlle

: Mme

: Mr

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

.....

E-mail : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association (disponibles sur simple demande à [bureau@sameswifi.fr](mailto:bureau@sameswifi.fr) ou en ligne sur le site Internet de l'Association [www.sameswireless.fr](http://www.sameswireless.fr) ) et m'engage à les respecter.

**Concernant le règlement de votre cotisation, nous vous remercions de consulter au verso la procédure à suivre et de sélectionner votre choix de règlement**

Pour information et par souci de coût et de simplification pour nous, les règlements se font uniquement par prélèvement automatique sur votre compte le **12 de chaque mois**, à la périodicité que vous souhaitez (mensuel – trimestriel – semestriel ou annuel) ; vous trouverez dans la procédure les mois correspondants aux périodes.

Le prélèvement mensuel est payant tandis que les agios bancaires pour les autres périodes sont pris en charge par l'Association

A titre exceptionnel, des règlements par chèque peuvent être acceptés (périodicité minimale trimestrielle)

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



## **PROCEDURE DE REGLEMENT COTISATION**

*Vous devez déterminer ici vos choix de règlement en cochant les cases correspondantes*

- *choisir la périodicité pour le prélèvement et joindre un RIB*
- *Etablir votre chèque pour la 1 ère cotisation qui doit couvrir le montant de l'abonnement majoré du droit d'accès jusqu'à la fin de la période choisie (en effet, le premier prélèvement ne démarre que le 1<sup>er</sup> mois correspondant à la période suivant la date de votre adhésion) ; Voir les exemples ci-dessous*
- *Vous adhérez le 1 Février et vous avez choisi le paiement trimestriel, il faut payer par chèque le droit d'accès + 2 mois car le premier prélèvement sera le 12 Avril*
- *Vous adhérez le 1 Février et vous avez choisi le paiement semestriel, il faut payer par chèque le droit d'accès + 5 mois car le premier prélèvement sera le 12 Juillet*
- *Vous adhérez le 1 Février et vous avez choisi le paiement annuel, il faut payer par chèque le droit d'accès + 11 mois car le premier prélèvement sera le 12 Janvier*
- *Si vous avez un doute dans le calcul, vous pouvez joindre notre trésorier à l'adresse mail suivante : [jean-michel.senac@sameswifi.fr](mailto:jean-michel.senac@sameswifi.fr)*

o **Adhérent abonné au service Internet** <sup>(1)</sup> :

: Prélèvement Mensuel (majoré des agios bancaires : 0,30 € à ce jour)

: Prélèvement Trimestriel (Janvier – Avril – Juillet et Octobre)

: Prélèvement Semestriel (Janvier et Juillet)

: Prélèvement Annuel (Janvier)

: 100 € de frais d'accès au service.

: ..... € représentant ..... mois d'accès internet (16€ / mois)

o **Adhérent de soutien** <sup>(1)</sup> :

: Tarif annuel de 16 euros

o **Adhérent bienfaiteur** <sup>(1)</sup> :

: Tarif annuel à partir de 500 euros

(1) : Cocher le type d'adhésion